



Transformation globale de la villa existante

Chemin de la Granette 29 - 1094 Paudex - Parcelle 207

**Dossier énergétique d'enquête pour la transformation globale de la villa
existante avec pompe à chaleur sonde géothermique**

Annexe 6

Formulaire EN-VD-4 - Installations de ventilation



Commune : 1094 Paudex - Chemin de la Granette 29

N° parcelle : 207

Objet : Transformation globale du bâtiment existant

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilation Fitness

Genre/type d'installation Double flux avec récupération de chaleur

Air recyclé : non oui (→ joindre le schéma de principe)

Débit maximum : 300 m³/h d'air fourni 300 m³/h d'air repris

Surface ventilée : 31.6 m²

Chauffage de l'air : non oui → comment ?

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLene)

Technique de récupération : Echangeur de chaleur à flux croisés/contraires
performance du récupérateur : 85 % (> 70 %)

Cas spéciaux : simple flux maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)
 maximum 500 heures de fonctionnement annuel
 utilisation de la chaleur de l'air repris par :

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)
Refroidissement : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : non oui ↓
 présence d'un sas d'entrée
 énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de l'entreprise

Justificatif établi par :

Blaser Energie

Rue du Montellaz 8 - 1525 Seigneux

Emmanuel Blaser - 079 598 02 09

emmanuel@blaser-energie.ch

Responsable, tél. Adresse mail :

Lieu, date, signature :

Seigneux, le 26 novembre 2025

Rue du Montellaz 8, 1525 Seigneux
Tel. 079 598 02 09
e-mail: emmanuel@blaser-energie.ch

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct



Commune : 1094 Paudex - Chemin de la Granette 29

N° parcelle : 207

Objet : Transformation globale du bâtiment existant

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilation Cigar Room

Genre/type d'installation Double flux avec récupération de chaleur

Air recyclé : non oui (→ joindre le schéma de principe)

Débit maximum : 450 m³/h d'air fourni 450 m³/h d'air repris

Surface ventilée : 16.4 m²

Chauffage de l'air : non oui → comment ?

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLene)

Technique de récupération : Echangeur de chaleur à flux croisés/contraires

performance du récupérateur : 85 % (> 70 %)

Cas spéciaux : simple flux

maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)

maximum 500 heures de fonctionnement annuel

utilisation de la chaleur de l'air repris par :

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Refroidissement : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : non oui ↓

présence d'un sas d'entrée

énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de l'entreprise

Justificatif établi par :

Blaser Energie

Rue du Montellaz 8 - 1525 Seigneux

Emmanuel Blaser - 079 598 02 09

Responsable, tél. Adresse mail :

emmanuel@blaser-energie.ch

Lieu, date, signature :

Seigneux, le 26 novembre 2025

Rue du Montellaz 8, 1525 Seigneux
Tel. 079 598 02 09
e-mail emmanuel@blaser-energie.ch

A REMPLIR PAR LE CANTON

Le justificatif est certifié complet et correct



Commune : 1094 Paudex - Chemin de la Granette 29

N° parcelle : 207

Objet : Transformation globale du bâtiment existant

Installation (→ si plusieurs installations, utiliser plusieurs formulaires)

Désignation : Ventilation Piscine intérieur
 Genre/type d'installation Double flux avec récupération de chaleur
 Air recyclé : non oui (→ joindre le schéma de principe)
 Débit maximum : 3000 m³/h d'air fourni 3000 m³/h d'air repris
 Surface ventilée : 115.5 m²
 Chauffage de l'air : non oui → comment ? PAC sonde géothermique + Récupération

Récupération de chaleur (RC) (article 35 RLVLene)

Technique de récupération : Echangeur de chaleur à flux croisés/contraires
 performance du récupérateur : 90 % (> 70 %)

Cas spéciaux : simple flux maximum 1'000 m³/h d'air repris (total par immeuble)
 maximum 500 heures de fonctionnement annuel
 utilisation de la chaleur de l'air repris par :

Installation de refroidissement et/ou d'humidification

Humidification : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)
 Refroidissement : non oui (→ remplir aussi le formulaire EN-VD-5)

Rideau d'air chaud

Rideau d'air chaud : non oui ↓
 présence d'un sas d'entrée
 énergies renouvelables uniquement employées

Références normatives

Norme SIA 382/1, édition 2007

Explications/motifs de non-conformité et demande de dérogation

Signatures

Nom et adresse,
ou tampon de l'entreprise

Justificatif établi par :

Blaser Energie

Rue du Montellaz 8 - 1525 Seigneux

Emmanuel Blaser - 079 598 02 09

emmanuel@blaser-energie.ch

A REMPLIR PAR LE CANTON

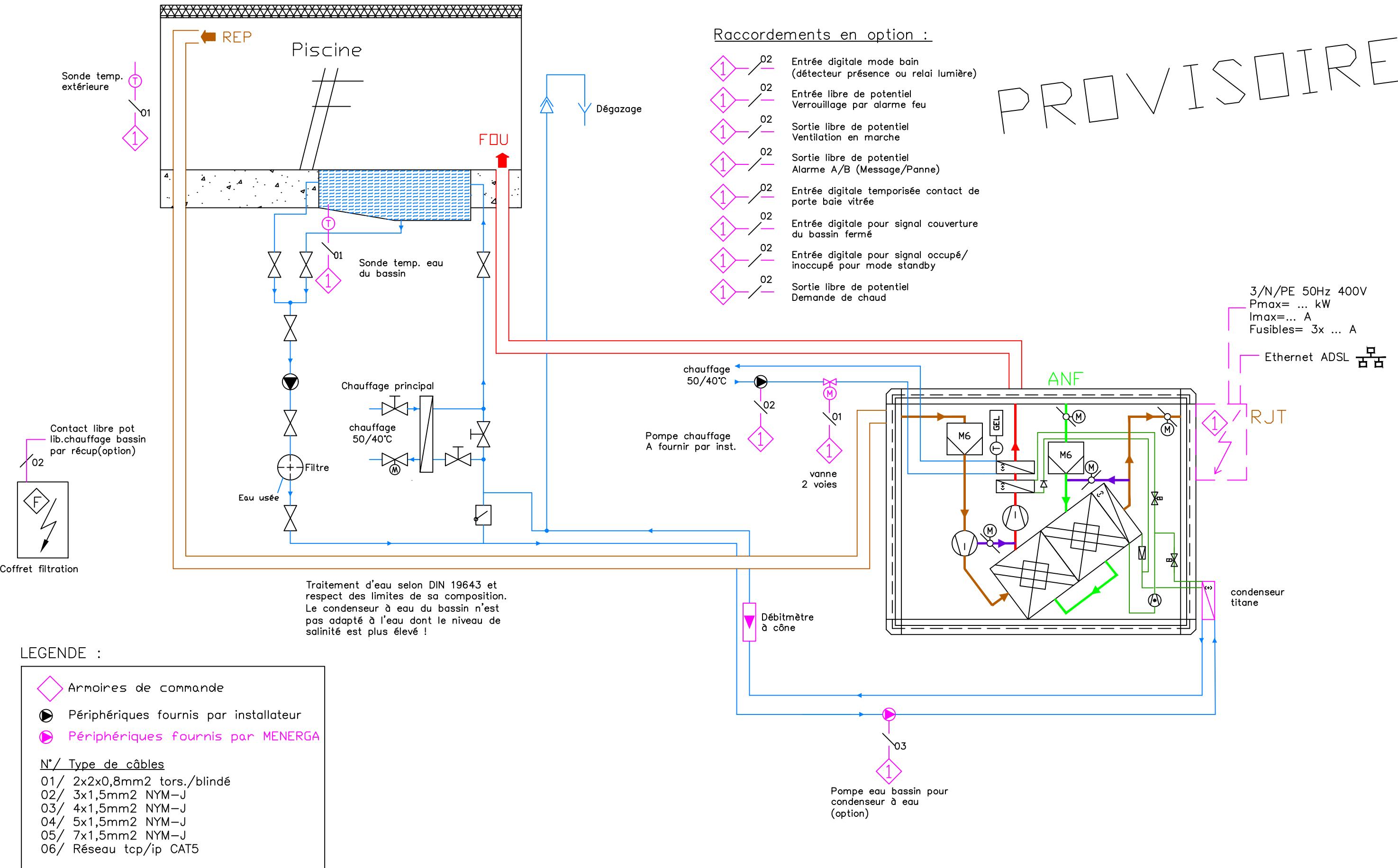
Le justificatif est certifié complet et correct

Responsable, tél. Adresse mail :

Lieu, date, signature :

Seigneux, le 26 novembre 2025

Blaser Energie
Rue du Montellaz 8 - 1525 Seigneux
Tél. 079 598 02 09
e-mail: emmanuel@blaser-energie.ch



.	.	.	Date	2025	Piscine privée	Menerga Sàrl Rue de Genève 88 1004 Lausanne	SCHEMA DE PRINCIPE AB XXXXXX-0010
.	.	.	Resp.	Gerber			
.	.	.	Vérif.	.			
Modifications	Date	Nom	Norme	.		Type : ThermoCond TX	Page 1/1